



MAIRIE DE JASSERON

COMMUNE DE JASSERON

PROCES-VERBAL
Réunion du Conseil municipal
du samedi 29 avril 2023

n°04

Nombre de membres en exercice :19
Nombre de présents :15
Nombre de votants :18

Quorum : 10

Date de la convocation 25 avril 2023

Secrétaire de séance : Anouck DELRIEU

Présent(e)s : Maxime BOUCHARD, Jean-Philippe BOUDRON, Adrien BOUR, Caroline BOUTON, Jean-Yves CATTIN, Lysiane COUSOT, Anouck DELRIEU, Sébastien GOBERT, Cendrine LOHEZ, Guillaume MARECHAL, Gérard MUCKE, Christian PELUT, Raphaël PIROUD, Elisabeth PERRIN, Florian RICO

Absent(e)s : Florian DELRIEU (*procuration donnée à Mme Anouck DELRIEU*)
Aziza KRIMOU (*procuration donnée à M. Jean-Philippe BOUDRON*)
Céline LELONG
Delphine SIMONIN (*procuration donnée à Mme Lysiane COUSOT*)

Monsieur le **maire** ouvre la séance à 9h02 et constate que le quorum est atteint.

Il excuse l'absence de Mesdames Aziza KRIMOU (*procuration donnée*), Céline LELONG et Delphine SIMONIN (*procuration donnée*) et de Monsieur Florian DELRIEU (*procuration donnée*).

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal. Madame Anouck DELRIEU est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le **maire** informe les membres du Conseil municipal que le procès-verbal n°3 de la séance du 6 avril 2023 sera soumis à leur approbation lors de la séance du 20 juin prochain.

Rapports pour délibération

Rapport n°042023-13 : Accroissement saisonnier d'activité

Le service technique de la Commune de Jasseron compte trois emplois permanents à temps plein. Or depuis, le 1^{er} février 2023, un poste est vacant suite au départ à la retraite d'un agent. Le service comprend également un poste supplémentaire en contrat d'insertion unique, statutairement jusqu'au 31 mai 2023.

L'équipe actuellement en place se retrouvera en sous-effectif à compter de mi-mai compte tenu des congés que l'agent contractuel doit solder.

Au regard du volume de travail à effectuer, notamment en matière d'entretien des espaces verts, et en raison de l'absence liée aux congés estivaux du personnel titulaire, il est proposé de recruter deux emplois saisonniers :

- un emploi saisonnier pour une durée de 6 mois du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023, sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, échelon 10, indice brut 461 et indice majoré 404 ;
- un emploi saisonnier pour une durée de 2 mois du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023, sur le grade d'adjoint technique territorial, échelon 01, indice brut 367 et indice majoré 340.

L'emploi saisonnier couvrant la période de juillet et août sera pourvu par deux jeunes de la commune (un par mois).

Madame **Elisabeth PERRIN** souhaite savoir si le recrutement doit obligatoirement se faire sur 6 mois.

Monsieur le **maire** répond que deux jeunes sont prévus sur les mois de juillet et août pour pallier l'absence du personnel titulaire liée à leurs congés annuels et que la personne recrutée à partir de mai remplacera Monsieur Claude CORNUDET parti à la retraite et permettra de faire face à l'accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien des espaces verts.

Monsieur **Christian PELUT** fait remarquer qu'il est nécessaire de recruter une personne qui sache conduire les engins tels que le tracteur.

Monsieur **Jean-Yves CATTIN** met en évidence que la délégation de ces prestations à un organisme extérieur coûte cher et que le prestataire ne connaît pas territoire communal, ce qui représenterait un coût et une perte de temps.

Monsieur le **maire** indique qu'une vacance d'emploi sera effectuée plus tard dans l'année et qu'il souhaite que le Conseil municipal statue sur un accord cadre annuel pour le recrutement des emplois saisonniers afin d'éviter de convoquer le Conseil municipal en dernière minute à l'avenir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, 0 ne prend pas part au vote) :

- **déclarer** que le compte de gestion du budget principal de la Commune de Jasseron dressé pour **créer** deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent comme suit :
 - un emploi saisonnier pour une durée de 6 mois du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023, sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, échelon 10, indice brut 461 et indice majoré 404 ;
 - un emploi saisonnier pour une durée de 2 mois du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023, sur le grade d'adjoint technique territorial, échelon 01, indice brut 367 et indice majoré 340 ;
- **préciser** que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures hebdomadaires ;
- **décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- **habiliter** l'autorité à recruter trois agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Informations diverses :

Monsieur le **maire** informe le Conseil municipal qu'une réunion publique devrait avoir lieu le 13 juin 2023 au sujet du projet de construction d'un pôle périscolaire et culturel (sous réserve du retour de l'architecte).

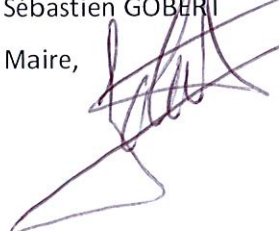
Questions diverses :

Aucune question diverse n'est soumise.

Monsieur le maire remercie les membres du Conseil municipal présents, les services municipaux qui ont collaboré à la préparation de la réunion ainsi que le public présent et lève la séance à 9h13.

Prochaine réunion du Conseil municipal : **mardi 20 juin 2023 à 19h00.**

Fait à Jasseron, le 21 SEP. 2023
Sébastien GOBERT
Maire,



Anouck DELRIEU
Secrétaire de séance,

